

BE-A0523_713348_713650_FRE

Inventaire du prieuré de Sainte-Marie-
Madeleine en Béthanie à Lens-Saint-Remy
(Augustines), 1339-1828



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Histoire.....	5
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
I. Chartrier.....	9
1 - 11 Chartes. 1339-1776.....	9
II. Généralités.....	11
III. Comptabilité.....	12
18 - 21 Registres aux paiements des cens et rentes dus au couvent. 1501-1795.	12
22 - 25 Registres aux comptes des recettes et dépenses. 1649-1748.....	12
27 - 32 Registres aux comptes et dépenses. 1553-1782.....	12
33 - 37 Journaux des recettes et dépenses pour l'administration des biens du couvent par le comité de la caisse de religion. 1784-1788.....	13
IV. Biens immobiliers.....	14
38 - 53 Documents relatifs aux biens. 1453-1797.....	14

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Prieuré de Sainte-Marie-Madelaine-en-Béthanie (Lens-Saint-Remy)

Période:

1339 - 1828

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0523.7408

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 54.00
- Etendue non inventoriée: 3.60 m
- Etendue inventoriée: 1.15 m
- Numéros: 56.00

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les documents sont communicables, s'ils sont en bon état.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

1 Voir l'arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Prieuré de Sainte-Marie-Madeleine en Béthanie à Lens-Saint-Remy.
Augustines de Lens-Saint-Remy.

HISTOIRE

²Vers 1340, un béguinage se constitue au village de Lens-Saint-Remy par la réunion de quelques femmes pieuses. L'une d'elles, Isabeau de Lens, fait don à la communauté d'une maison située au lieudit " La Croix ", par acte passé devant les échevins de Lens, le 30 juin 1343. Par les conditions dont elle entoure sa libéralité, la donatrice dote la jeune fondation d'un véritable règlement : la direction spirituelle de la maison est confiée à un dominicain du couvent de Liège, frère Gilbert. À la mort de celui-ci, la communauté doit élire un successeur à la majorité des voix. Comme Gilbert lui-même, le nouveau mambour sera chargé, en ordre principal, d'admettre les novices à la profession lorsqu'il les en juge dignes, après avoir consulté la communauté. Le choix d'un homme, et mieux encore, d'un dominicain, pour assurer le gouvernement du couvent, le fait que les consœurs restent soumises à l'autorité pastorale du curé de Lens-Saint-Remy ne permettent pas d'en douter : c'est bien un béguinage qui se constitue dans le " manoir " d'Isabeau de Lens. Celle-ci se qualifie elle-même de béguine dans un acte du 7 mai 1349. Cependant, la petite communauté érige une chapelle à proximité de l'immeuble conventuel. En 1332, à sa demande, elle obtient le droit de posséder une cloche de vingt livres et de s'adjoindre un chapelain chargé de recevoir les confessions de ses membres et de leur distribuer la communion. Toutefois, les béguines demeurent astreintes à fréquenter le temple paroissial. À Noël, à Pâques, à la Pentecôte, à l'Assomption, aux fêtes de la dédicace et du patron de la paroisse, elles doivent assister aux premières vêpres et à la messe du jour dans l'église du village. Le curé de Lens-Saint-Remy continue à être seul habilité à conférer aux religieuses le sacrement d'extrême-onction. Il perçoit, comme par le passé, les diverses redevances que lui doivent les béguines à titre de paroissiennes.

Le 23 janvier 1352 (n. s.), la charge de chapelain est réservée au " mambour ", désigné désormais sous le nom de prieur.

D'un autre côté, la communauté, qui a choisi de vivre selon la règle de saint Augustin, se voit approuvée dans cette résolution. Cette particularité, jointe à la présence d'un petit groupe de profès masculins réunis autour du prieur, crée, entre la maison de Lens-Saint-Remy et certaines fondations augustiniennes du XI^e siècle, une analogie curieuse.

Enfin, il n'est pas impossible que profès et professes se consacrent au soin des

2 G. HANSOTTE, " Prieuré de Lens-Saint-Remy ", dans *Monasticon Belge*, t. 2 Province de Liège, 3e fasc., Liège, 1955, p. 446-453.

malades, comme telle ou telle autre communauté mixte contemporaine. Un passage de la donation d'Isabeau de Lens prévoit en effet que si la congrégation est dissoute faute de membres, l'immeuble communautaire doit revenir à " un hospital des communs pauvres ". À en juger par cette stipulation, la donatrice entend faire une libéralité charitable en même temps qu'une fondation pieuse. Le service des malades, d'ailleurs, explique seul, à cette époque, la présence d'un groupe de religieux masculins à côté d'un couvent de femmes. Le choix de la règle de saint Augustin, assez rare parmi les béguinages, mais fréquent parmi les congrégations hospitalières, nous paraît également assez significatif à cet égard.

L'édit impérial du 17 mars 1783 oblige les religieuses de Lens-Saint-Remy à quitter leur cloître. La communauté cependant n'est pas dissoute.

Abandonnant son couvent et son patrimoine, elle se reconstitue sous la direction de son prieur. Mais les bâtiments conventuels sont vendus le 17 décembre 1783, et en partie démolis. Le 13 février 1787, ils sont rachetés par Pierre Cartuyvels au premier acquéreur, Jean-François César, de Longchamps. Vient la révolution brabançonne, et avec elle, la ruine des réformes de Joseph II. Le 17 mai 1790, le prieur Benoît Gouttier et quatre religieuses s'introduisent dans leur ancien couvent, après en avoir croché la grand'porte, et s'y installent d'autorité. Cartuyvels proteste : les autorités brabançonnaises l'invitent simplement à retirer ses meubles des locaux dont il a été exclu. La communauté demeure dans la place, cherchant à obtenir de l'empereur une charte de confirmation qui la mettrait à l'abri d'une nouvelle suppression. Le 23 juin 1793, elle offre même, en échange de cette garantie, de reconnaître les aliénations faites sous le règne de Joseph II.

À l'arrivée des Français, les religieuses occupent toujours le bâtiment litigieux. Après recours à la justice de paix de Hannut, Cartuyvels obtient enfin, le 13 germinal au IV (2 avril 1796), un arrêté de l'Administration centrale du département de l'Ourthe, ordonnant l'expulsion des religieuses.

En dépit de la suppression décrétée par la loi du 15 fructidor au IV (1er septembre 1796), la communauté, au nombre de seize personnes, se reconstitue en partie au presbytère d'Abolens (1er mars 1797), après avoir refusé les bons de dédommagement prévus par la loi. Gouttier, en effet, reste le curé légitime et légal d'Abolens. Mais en cette qualité également, il ne tarde pas à entrer en conflit avec les autorités civiles. Insermenté, et noté comme *insoumis constamment*, il est obligé de se réfugier dans la clandestinité. Il demeure pourtant sur le territoire de sa paroisse et y remplit en secret les devoirs de son ministère. L'administration républicaine le tient pour *peu dangereux pour le repos public*, estimant qu'il avait *très peu d'influence sur les habitants*.

La réorganisation paroissiale qui suivit le Concordat l'écarte du ministère pastoral. Il achève cependant ses jours dans le village où il a été curé, et y meurt le 9 mai 1804. Plusieurs religieuses lui survivent, dispersées, pendant de nombreuses années. Les dernières semblent avoir quitté ce monde à la veille de la révolution de 1830.

Contenu et structure

CONTENU

Le fonds ici inventorié comprend un chartrier de 470 chartes (1339-1776) ; un obituaire du XVIIIe siècle (n° 12) ; un registre de statuts et constitutions de 1650 (n° 13) ; des dossiers des pièces relatives à : l'administration conventuelle avant la suppression, 1405-1781 (n° 14) ; la suppression en 1784 (n° 15) ; l'administration des biens par le Comité de la caisse de religion, 1784-1789 (n° 16) ; la communauté sous la Révolution, les régimes français et hollandais, 1789-1825 (n° 17) ; 20 registres (n° 18-37) et 15 dossiers de documents concernant les divers biens conventuels (n° 38-53), et un dossier de pièces de comptabilité (n° 54).

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun article n'a été éliminé.

Description des séries et des éléments

I. CHARTRIER

1	1 - 11 CHARTES. 1339-1776. 1339-1410.	470 pièces
	Non consultable	
2	1411-1428.	470 pièces
	Non consultable	
3	1430-1448.	470 pièces
	Non consultable	
4	1450-1464.	470 pièces
	Non consultable	
5	1465-1485.	470 pièces
	Non consultable	
6	1487-1510.	470 pièces
	Non consultable	
7	1511-1544.	470 pièces
	Non consultable	
8	1547-1559.	470 pièces
	Non consultable	
9	1561-1586.	470 pièces
	Non consultable	
10	1587-1605.	470 pièces
	Non consultable	
11 /A	1606-1628.	470 pièces
	Non consultable	

10

Prieuré de Sainte-Marie-Madelaine-en-Béthanie (Lens-Saint-Remy)

11 /BIS

1629-1776.

Non consultable

470 pièces

12	II. GÉNÉRALITÉS Obituaire. [XVIIIe siècle].	1 volume
13	Statuts et constitutions. 1650.	1 volume
14	Documents relatifs à l'administration du couvent et à la communauté avant la suppression. 1405-1781.	1 liasse
15	Documents relatifs à la suppression du couvent. 1784.	1 liasse
16	Document relatifs à l'administration des biens du couvent supprimé par le comité de la caisse de religion. 1784-1789.	1 liasse
17	Documents relatifs à la communauté sous la Révolution et le régime français. 1789-1797.	1 liasse

III. COMPTABILITÉ

18 - 21 REGISTRES AUX PAYEMENTS DES CENS ET RENTES DUS AU COUVENT. 1501-1795.

18	1501-1503.	1 volume
19	1517-1532.	1 volume
20	1592-1605.	1 volume
21	1764-1795.	1 volume

22 - 25 REGISTRES AUX COMPTES DES RECETTES ET DÉPENSES. 1649-1748.

22	1649-1650.	1 volume
23	1654-1655.	1 volume
24	1659-1748.	1 volume
25	1711-1724.	1 volume
26	Registre aux comptes des recettes. 1653-1654.	1 volume

27 - 32 REGISTRES AUX COMPTES ET DÉPENSES. 1553-1782.

27	1553-1565.	1 volume
28	1653-1674.	1 volume
29	1655-1656.	1 volume
30	1716.	1 volume

31	1705-1711.	1 volume
32	1773-1782.	1 volume
33	<i>33 - 37 JOURNAUX DES RECETTES ET DÉPENSES POUR L'ADMINISTRATION DES BIENS DU COUVENT PAR LE COMITÉ DE LA CAISSE DE RELIGION. 1784-1788.</i> 1784.	1 volume
34	1785.	1 volume
35	1786.	1 volume
36	1787.	1 volume
37	1788.	1 volume

IV. BIENS IMMOBILIERS

- 38 - 53 DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS. 1453-1797.
38 Généralités. 1558-1797. 1 chemise
- 38 /BIS Généralités (dont une supplique des religieuses en 1828). 1652-1828. 1 chemise
- 39 Biens à Abolens, généralités. 1508-1795. 1 liasse
- 40 Biens à Abolens ; liste des habitants (1604), baptêmes, mariages, décès (1604-1622). 1604-1622. 1 cahier
- 41 Biens à Abolens, revenus de la mense des pauvres. 1612-1631. 1 volume
- 42 Biens à Abolens, revenus de la mense des pauvres. 1638-1639. 1 cahier
- 43 Biens à Beauvechain. 1715-1777. 1 chemise
- 44 Biens à Blehen. 1453. 1 chemise
- 45 Biens Ciplet. 1761. 1 chemise
- 46 Biens à Kortijs. 1736. 1 chemise
- 47 Biens à Lens-Saint-Servais et Lens-Saint-Remy. 1612-1795. 1 chemise
- 48 Biens à Linsmeau. 1666-1790. 1 chemise
- 49 Biens à Ligney. 1794. 1 chemise
- 50 Biens à Marneffe. 1628-1761. 1 chemise

51	Biens à Moxhe. 1790.	1 chemise
52	Biens à Trognée. 1786.	1 chemise
53	Biens à Verlaine. 1595-1698.	1 chemise
54	Quittances et pièces diverses de comptabilité. 1759-1795.	1 chemise